

Secrétariat
international :

 Université
du Québec
à Montréal

Cas postale 8888,
Succursale Centre-Ville
Montréal (Québec)
Canada H3C 3P8
Téléphone: (514) 987-8743
Télécopieur: (514) 987-0249



Le 20 février 1996

M. Jean René
Directeur
Organisations et Evénements internationaux
Ministère des Affaires internationales
Gouvernement du Québec
Edifice Hector-Fabre
525, boul. René-Lévesque Est, 2e étage
Québec, Québec G1R 5R9

Universités membres:

American University
in Bulgaria
(Bulgarie)

Université du Québec
à Montréal
(Canada)

Pontificia Universidad
Javeriana
(Colombie)

Universitat Autònoma
de Barcelona
(Espagne)

Universidad
Complutense
Madrid
(Espagne)

College for Foreign
Trade
(Hongrie)

Institute of Mathematics
and Informatics
(Lituanie)

Moscow State
University
(Russie)

Universidad Católica
del Uruguay
(Uruguay)

Objet: Demande de reconnaissance à titre d'organisme à but non lucratif d'ORBICOM, Réseau des chaires UNESCO en communication

Cher Monsieur René,

Suite à la suggestion du directeur général ad interim de la Société du Centre de Conférences internationales de Montréal, M. Vignault, permettez-moi par la présente de vous soumettre la demande de reconnaissance du Réseau ORBICOM, et de son Secrétariat international localisé au Québec, comme organisme à but non lucratif, auprès du Gouvernement du Québec.

Grâce au support de l'UNESCO et de l'UQAM, le Réseau ORBICOM a été mis sur pied en 1994, et l'on m'a confié la responsabilité de créer ce Réseau et son Secrétariat international ici-même, à Montréal. Voici quelques traits distinctifs à partir desquels nous sollicitons la reconnaissance du statut d'organisme à but non lucratif:

1. Le mandat

Mon mandat est de créer un réseau international regroupant d'ici trois ans 25 chaires UNESCO en communication à travers le monde, auxquelles seront associés près de 300 membres associés représentatifs des différentes régions du monde, et de toutes les disciplines de la communication, allant des relations publiques et des affaires publiques, d'une part, aux différentes dimensions de

communications organisationnelles et internationales d'autre part, en passant par les médias, le secteur du multimédia et les nouvelles technologies de communication.

Notre rythme de croissance respecte les échéanciers prévus: le réseau compte déjà 9 chaires et 70 membres associés, recrutés dans une quarantaine de pays. Et je crois pouvoir doubler le nombre de chaires d'ici un an: quatre sont en instance d'approbation définitive, auprès du directeur général de l'UNESCO, et cinq dossiers de candidature cheminent au sein des différentes instances nationales et internationales, avec l'appui de notre Secrétariat international.

2. La philosophie à la base de notre action

La philosophie qui guide nos stratégies d'action s'inscrit dans le contexte de la nouvelle stratégie de communication de l'UNESCO, et se fonde sur les objectifs suivants:

- promouvoir le développement de la communication et de son rôle pour le développement des personnes, des organisations et des sociétés;
- appuyer les expériences de démocratisation et de bon gouvernement, en favorisant en particulier une meilleure circulation de l'information et une plus grande participation des citoyens aux affaires publiques;
- assister les preneurs de décisions pour une meilleure compréhension du rôle de la communication dans l'élaboration de politiques et de programmes de développement international;
- favoriser les activités conjointes, multinationales, multisectorielles, assurant une complémentarité entre les activités de recherche et de formation, de production et d'intervention.

3. Les 7 domaines de recherche et d'intervention du Réseau

En fonction de ce positionnement stratégique, le Réseau entend orienter l'ensemble de ses activités de recherche et d'intervention dans 7 domaines privilégiés se distribuant ainsi:

- La communication et le développement international (intégrant les relations diplomatiques, les processus de prise de décisions et les politiques d'aide publique au développement, dans un contexte tant bilatéral que multilatéral);
- Les politiques nationales de l'information, et le droit des communications;
- Le choix de nouveaux modèles de transfert des nouvelles technologies (NTIC) et de l'expertise nécessaire à leur utilisation pour les pays en transition ou en développement;
- La communication institutionnelle et organisationnelle;
- Le développement et la gestion des médias;
- Les relations publiques, les affaires publiques et la publicité;
- La formation et l'éthique des professionnels.

Chacune des Chaires, au sein du Réseau, est invitée à approfondir au moins deux ou trois de ces domaines d'intervention, et à recourir à des collègues, au sein du Réseau, pour les autres domaines d'expertise qu'elle ne peut assumer, localement.

De plus, chacune des Chaires est invitée à développer un réseau au niveau de sa sous-région, et d'en assurer le leadership, tout en demeurant en interface constant avec le Secrétariat international.

4. La structure organisationnelle du Réseau

Avec comme noeud de ce nouveau réseau international le Secrétariat international situé à Montréal, plus précisément à l'UQAM, la Secrétaire générale agit en interface avec son Conseil d'administration qui fut élu lors de la première assemblée des membres, au Siège social de l'UNESCO à Paris le 24 novembre 1995.

Vous pourrez consulter, en annexe, le communiqué de presse identifiant l'ensemble des membres du C.A., les différents Comités qui s'y rapportent, les différents organigrammes illustrant l'articulation interne du Réseau, ainsi que du Secrétariat international à Montréal.

5. Quelques traits distinctifs quant à l'articulation et à la communication organisationnelle au sein du Réseau

5.1 Au-delà du modèle traditionnel de Chaire

Ce nouveau Réseau de Chaires en communication, de par le mandat qui lui est dévolu par la Convention signée entre le Directeur général de l'UNESCO et le Recteur de l'UQAM, nécessite de dépasser le modèle traditionnel de Chaire, avec un professeur occupant cette chaire dans une université puis, de regroupements de ces Chaires, et de ces professeurs sur une base individuelle.

Pourquoi? À cause de la complexité des différents types d'expertise liées au domaine des communications dans le contexte de notre société de l'information, ainsi que des transformations importantes sur la scène internationale, dans les relations entre des pôles qu'autrefois l'on qualifiait de "Nord, Sud, Est, Ouest", avec des particularités spécifiques pour chacune de ces régions.

L'intégration au sein du Réseau d'une Chaire en Afrique, en Amérique Latine ou dans les pays en voie de transition à l'Est impliquera une dynamique spécifique, dans le regroupement au sein

de la Chaire d'une part, et en relation avec son pays et sa sous-région, d'autre part.

Comment donc construire ce Réseau, regroupant des domaines d'intervention (du journalisme au multimédia, en passant par les relations publiques) et des régions aussi diversifiées?

A partir d'un nouveau modèle, basé non plus sur des individus, isolés dans leur discipline, dans leur université, dans leur pays, mais basé sur une approche interdisciplinaire, avec une dynamique sous-régionale puis internationale.

Et c'est à cause des deux axes inhérents à ce nouveau modèle, l'interdisciplinarité, une approche régionale, puis internationale, que le Réseau ORBICOM a choisi d'intégrer dès sa création des membres associés, représentant les différents domaines d'expertise en communication, et de travailler à la mise en place progressive des sous-réseaux régionaux.

Ainsi, un professeur n'est plus isolé, dans sa Chaire, dans son université ou son pays, mais travaille en concertation avec des associés, et tente d'élargir ses problématiques d'enseignement, de recherche et d'intervention en concertation avec sa région.

Et, sur un moyen terme, d'ici trois ans, la Convention entre l'UNESCO et l'UQAM mandate la Secrétaire générale du Réseau, de mettre sur pied ce réseau en intégrant au maximum 25 Chaires, localisées dans des universités, avec 300 membres associés, provenant de différents milieux, non seulement académiques, mais aussi professionnels, industriels et gouvernementaux, tout en conservant un certain équilibre régional.

Tel est le modèle inscrit au coeur de la Convention, et entériné par le nouveau Conseil d'administration créé lors de la première assemblée des membres réguliers et associés tenue à Paris les 23 et 24 novembre dernier.

Puisqu'il s'agit là de notre modèle, le Conseil d'Administration ne rédige donc pas d'entente formelle avec chaque chaire ou chaque membre associé, mais ces derniers sont invités à se joindre au Réseau en fonction même de ce modèle organisationnel. Le Secrétariat ne rédige donc pas d'entente formelle signée avec chacun des membres réguliers (les titulaires de chaires dans les universités) ou associés.

Nous vous soumettons, à titre d'exemple, en annexe, le cas de la Chaire UNESCO-BELL, la seule chaire en communication au Canada, illustrant ce modèle ouvert et innovateur.

5.2 Les perspectives de gestion financière, au sein du Réseau

5.2.1. Est-ce que les membres associés doivent payer pour être membre du Réseau? Quels montants sont exigés?

Puisque le Réseau est toujours en émergence, dans sa phase initiale, avec seulement 70 membres associés et puisque il s'agit d'un nouveau modèle, où des professionnels, des industriels, ou des gouvernementaux sont moins habitués de se joindre ainsi à des initiatives universitaires, nous ne leur avons pas demandé, pendant cette première année, de payer une contribution. Il nous faut d'abord implanter ce nouveau modèle.

Au cours des prochains 12 mois, une structure de "Membership" sera discutée avec les membres de l'exécutif du Conseil d'administration, afin d'établir une typologie, et de convenir des frais d'adhésion, pouvant varier entre \$75., \$100., \$200., et \$1,000. par catégorie de membres (individuels, institutionnels, bureaux conseils, etc). Mais cette structure de "Membership" n'existe pas encore. Et puisque notre réseau est un organisme de bienfaisance, nous ne prévoyons pas, d'entrée de jeu, une structure de frais très dispendieux, surtout dans le contexte actuelle où il existe déjà une multitude d'associations scientifiques et professionnelles.

5.2.2 Est-ce que les membres associés paient des frais pour l'utilisation des services du Réseau?

Puisque nos services commencent à peine, que nos différents modèles informatiques de courriers électroniques, via notre site WWW, d'annonces d'événements, de publications et de conférences, dans une Chaire, ou une région, etc., sont encore à un stade de développement, nos associés ne paient pas de frais, car ils participent eux aussi à l'expérimentation même de ces modèles. L'emphase étant, pour nous, dévolue à la mise en place d'une dimension interactive au sein de ces différents services.

En outre, comme la majorité de nos services, en anglais, en français et en espagnol, en termes d'information se feront via INTERNET, ils seront pour une bonne période encore, gratuits, comme les autres types d'accès à ce réseau.

5.2.3 Quels sont les avantages pour les professionnels de l'information, les compagnies spécialisées en communication ou les organismes paraguayens de faire partie du Réseau?

Les principaux avantages, pour eux, sont sans doute d'amorcer des échanges multidisciplinaires dans un secteur de pointe et en bouleversement, et de participer à des activités spécifiques à ce Réseau, le seul dans son genre à travers le monde. Il est sans doute utile, pour des Canadiens ou pour des Latino-américains de connaître les nouvelles approches en relations publiques dans les pays nordiques, ou dans la communauté européenne, afin de pouvoir, ultérieurement, développer leurs relations avec eux.

5.2.4 Quelles sont les tâches que les membres associés doivent accomplir pour le Réseau? Sont-ils rémunérés?

Dans cette phase d'émergence de notre Réseau, ils ont surtout comme tâche de nous donner des conseils, sur la construction du réseau, l'élaboration de nos modèles d'interactivité via INTERNET ou autrement, de participer à des Comités de sélection pour des

programmes de bourses et de stages, ou alors de recherche et de publications. Et ils ne sont pas rémunérés pour ce faire.

Quand la Vice-présidente de CNN ou la Vice-Présidente de Bell Canada nous donnent quelques conseils, en termes d'orientation, ou qu'elles participent à un Comité de sélection, elles ne sont pas et ne s'attendent pas à être rémunérées.

5.2.5 Quel contrôle exerce le Réseau sur ses membres associés?

Aucun. Les membre associés sont en général des gens au sommet de leur carrière dans leur domaine d'expertise spécifique, en télévision, en téléphonie, en presse écrite, ou en relations publiques. Un professeur titulaire de Chaire, le Secrétariat ou le Conseil d'administration ne peut exercer aucun contrôle sur un membre associé. Au contraire, nous sommes les "demandeurs": nous leur demandons de leur temps, leurs conseils, leurs avis, leur participation à des Comités de sélection, afin d'établir un certain consensus sur les actions à entreprendre.

5.2.6 Quelle est la durée de l'association?

Notre Réseau vient d'être créé. Il est toujours en phase d'émergence, et nous ne pouvons faire autrement que de lui souhaiter "longue vie", surtout dans le contexte des restrictions budgétaires que l'on connaît dans plusieurs de nos pays, et dans plusieurs organisations régionales ou multilatérales.

Quant à l'association des membres associés avec ce Réseau, ils en font partie intégrante, compte tenu du nouveau modèle à la base même de la constitution du Réseau, partie intégrante et, en principe, permanente.

Il va de soi que si un membre associé ne participait jamais à aucune activité, à aucun échange d'information, sa propre interface au Réseau s'amenuiserait en conséquence, et après un certain temps, le

Conseil d'administration pourrait inviter quelqu'un d'autre, pour le substituer à un expert devenu un "élément neutre".

5.2.7 Est-ce que le Réseau ORBICOM peut mettre fin à une association avec un membre associé, s'il le désire?

Tout le Réseau s'appuie sur la Stratégie de l'UNESCO en termes de liberté d'expression, de liberté d'accès, et de développement des communications. En acceptant de devenir membre associé, on accepte également ces principes à la base même de la Stratégie de l'UNESCO en communication.

Mettre fin à une association pourrait éventuellement se faire, mais simplement à cause d'une non participation au trafic d'information et aux activités du Réseau.

5.2.8. Qu'en est-il pour les sous-réseaux?

Les principes sont les mêmes que pour les points discutés plus hauts.

Précisons simplement que ces sous-réseaux régionaux demeurent beaucoup plus embryonnaires, dans la phase actuelle d'émergence de notre Réseau.

En effet, avant de consolider ces sous-réseaux régionaux, il faut d'abord compléter le travail de création des 25 Chaires, l'identification et l'intégration des membres associés, et lorsque nous aurons atteint une certaine masse critique, alors nous pourrions développer de façon plus pragmatique des activités régionales.

En dernière instance, l'appareil décisionnel demeure le Conseil d'administration, et son exécutif, avec la participation de 3 membres Ex-officio: le directeur général de l'UNESCO ou son représentant (en l'occurrence le directeur de la division communications de l'UNESCO), le Recteur de l'UQAM ou son représentant (en l'occurrence la Vice-

rectrice à l'enseignement et à la recherche), et le ou la Secrétaire générale du Réseau.

5.2.9 Selon l'article XIII de la Convention, le financement du Réseau ORBICOM proviendra du secteur public et du secteur privé. Dans quelle proportion prévoyez-vous obtenir des fonds du secteur privé?

Les proportions peuvent varier, d'un pays à l'autre, chaque Chaire étant responsable de constituer son propre financement. Les proportions entre secteur privé et secteur public pourront varier considérablement, selon que l'on est au "Nord" ou au "Sud", au Burkina Faso ou au Japon, ou alors dans la région de l'Afrique ou de l'Asie.

Il est difficile à ce moment-ci de vous répondre avec certitude, compte tenu de la diversité des cas nationaux ou régionaux.

A date, parmi les 9 Chaires existantes, une seule, la Chaire canadienne, a un partenariat officiel avec le secteur privé. Elle a d'ailleurs été renommée, pour bien illustrer ce partenariat, la Chaire UNESCO-BELL en communication et développement international. Les 8 autres Chaires sont toutes subventionnées à partir de fonds des secteurs publics et para-publics.

Quant au financement au niveau du Réseau, tous les fonds proviennent du secteur public. Mais notre campagne de financement est à peine amorcée, puisque nous en sommes encore à créer les comités, les programmes d'activités, les modèles d'interactivité. Et ensuite nous entreprendrons certaines démarches auprès de différentes institutions, compagnies et fondations. Nous espérons, lors de ce type de levée de fonds, pouvoir obtenir un appui pour lequel au moins le tiers proviendrait du secteur privé, entre autre à cause de la présence, parmi nos membres associés, de représentants au sommet de leur carrière, avec expertise reconnue, dans leur domaine respectif.

5.2.10 Et quel est le droit de regard des entreprises qui subventionnent les projets du Réseau?

Lorsqu'elles appuient des programmes de bourses et de stages, de recherches ou de publications, ces fonds seraient consacrés aux programmes annoncés et gérés par le Secrétariat. Selon les cas, l'un des membres d'une entreprise pourrait légitimement siéger sur un Comité de sélection.

Si l'on prend l'exemple de la Chaire canadienne, la Vice-Présidente de Bell Canada délègue parfois son directeur des communications pour participer à certaines de nos activités, de la Chaire ou du Réseau, à titre d'observateur.

5.2.11 Quelle sorte d'entente pourrait être conclue entre le Réseau et ces entreprises?

Lorsqu'il s'agit d'un appui pour des programmes d'activités, que leur nom soit associé et mentionné comme commanditaire. Parfois, de participer à des Comités de sélection; et enfin, de participer aux événements publics (lancements, publications, etc.).

Nous espérons beaucoup pouvoir négocier avec certaines entreprises des programmes de stages, où des stagiaires de différents pays pourraient venir, pour une durée donnée, soit pour apprendre, soit pour participer concrètement à certaines activités, et ensuite retourner dans leur pays d'origine, forts de ce nouveau savoir faire.

Ainsi certaines entreprises canadiennes, accueillant des stagiaires chinois, latino-américains ou même japonais, pourraient peut-être même, après la fin du stage, conserver un lien avec certains de ces stagiaires, développant leur propre réseau au niveau international. Notre créneau d'intervention n'est toutefois pas commercial, mais demeure bien ciblé en termes de formation, de recherche et d'intervention.

5.2.11 *Nous notons à l'article XIII, que les fonds ramassés par une Chaire spécifique seront sous sa compétence exclusive. Pourquoi?*

Je ne vois pas comment, et vous serez d'accord avec moi, le Secrétariat du Réseau aurait juridiction sur des fonds obtenus par une Chaire au Burkina Fasso, ou à Tokyo.

Les titulaires de Chaires doivent d'abord faire survivre, et développer leur propre Chaire; ensuite, servir de catalyseurs pour différentes activités et projets dans leur pays, et dans leurs sous-région. Enfin, ils participeront, à un troisième niveau, aux activités du Réseau international, avec les échanges de boursiers et de stagiaires, d'informations et de publications. Mais ils doivent s'enraciner dans leur propre milieu. Et l'approbation de la création de leur Chaire se fait entre l'université donnée, et le directeur général de l'UNESCO. C'est pour leur rayonnement au niveau régional et international qu'ils s'associent au Réseau. Mais, afin de leur permettre de construire et de conserver cet équilibre entre un enracinement local, et ces rayonnements régionaux et internationaux, nous avons convenu, à l'article XII de la Convention, que chaque Chaire conservait juridiction sur les fonds qu'elle obtenait, à son niveau.

6. En guise de conclusion

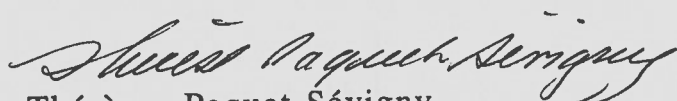
Trois des Comités ORBICOM se réuniront à Montréal en juin prochain. Nous apprécierions si la reconnaissance du statut d'organisme à but non lucratif du Réseau pouvait être officielle avant ces rencontres regroupant des participants d'une quinzaine de pays.

A l'appui de cette demande de reconnaissance, vous voudrez bien trouver, en annexe, quelques documents:

- 1) Le dossier d'introduction au Réseau ORBICOM
- 2) Le dossier d'introduction à notre Chaire UNESCO-BELL
- 3) La convention signée entre l'UNESCO et l'UQAM

- 4) La liste des membres associés
- 5) Le rapport de la première réunion des Associés d'ORBICOM à Paris, en novembre 1995.

Demeurant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie de bien vouloir accepter l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Thérèse Paquet-Sévigny
Secrétaire générale

p.j.